

Un lieu accueillant

La Forêt de Maubuisson constituera un poumon vert entre les rives de Seine et d'Oise, l'agglomération de Cergy-Pontoise et la vallée de Montmorency.

Ce sera un lieu accueillant de détente, de promenade et de sport pour tous ses riverains. Aménagée sur une plaine autrefois traversée par les ouvrages répartissant les eaux usées de l'agglomération parisienne, cette forêt est marquée par l'histoire des hommes et des femmes qui ont cultivé son sol pendant plusieurs siècles.

Alors qu'à la fin du XX^e siècle, la prise de conscience environnementale conduit à l'interdiction sur la plaine des cultures destinées à l'alimentation humaine, le projet d'une forêt parfaitement intégrée au Grand Paris se dessine.

Aux côtés du SMAPP, l'État contribue à la maîtrise foncière, à la plantation, à la résorption des dépôts sauvages, à l'accompagnement du monde agricole. Il encourage un aménagement coordonné des franges de la future forêt et porte une politique durable d'habitat pour les populations des gens du voyage. Il veille à informer la population sur les risques liés au sol.

L'État continuera à s'engager sur le long chemin vers la maturité de cette forêt.

Philippe Court

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Le poumon vert du Grand Paris

Étendue sur sept communes du Val-d'Oise entre deux bassins urbains, la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt est un espace ouvert de 2 000 hectares qui constitue un maillon historique de la ceinture verte régionale dont je porte l'ambition de préserver la valeur alimentaire, environnementale et climatique. Lourdement polluée, cette Plaine a concentré tous les maux dont souffrent nos territoires ruraux et péri urbains.

Pensée comme le poumon vert du Grand Paris et comme un nouveau puits de carbone dont le changement climatique nous rappelle chaque jour la nécessité urgente, la Plaine doit ainsi retrouver l'état boisé qui fut le sien jusqu'au 18° siècle.

La Région Île-de-France est fortement engagée dans ce projet d'ampleur qui vise à investir pour la création d'une forêt périurbaine de 1000 hectares et la plantation d'un million d'arbres sur le cœur de Plaine pour offrir un nouveau cadre de vie aux habitants et apporter des solutions aux problèmes de sécurité sanitaire et environnementale

Désormais baptisée "Forêt de Maubuisson" en hommage au domaine de Blanche de Castille, cette reconstitution d'ampleur est une illustration de la stratégie prioritaire de renaturation de l'espace régional pour laquelle j'ai créé "Île-de-France Nature", nouveau bras armé régional pour concrétiser cette politique centrale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Valérie Pécresse

PRÉSIDENTE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



Un projet devenu réalité

La Forêt de Maubuisson, fruit d'une vision partagée par l'ensemble des acteurs du territoire et portée avec détermination par le Comité syndical du SMAPP, pousse à petit bruit dans le Val-d'Oise. À ce jour déjà 220 000 plants sont en terre.

Ce projet historique offrira aux générations futures un écrin naturel au cœur de l'urbanisation. Avec son million d'arbres répartis sur sept communes valdoisiennes, la future Forêt de Maubuisson se veut une réponse concrète à la préservation de la biodiversité, la lutte contre la pollution et le réchauffement climatique.

Présent sur tous les fronts du combat environnemental et du développement durable, le Conseil départemental du Val-d'Oise constitue l'un des premiers acteurs engagés dans la mise en place du projet.

Nous ne sommes qu'au début de la plantation. Plusieurs dizaines d'années seront nécessaires pour que le boisement, suffisamment mature, profite à nos enfants. Mais c'est déjà une victoire pour l'environnement et la valorisation du site; c'est aussi la preuve que le Val-d'Oise est résolument tourné vers l'avenir.

Marie-Christine Cavecchi

PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE





La Forêt de Maubuisson

en quelques chiffres

1340 hectares

d'aménagement forestier

90 km

de chemins



30 espèces d'arbres

sélectionnées par l'ONF

6 000 parcelles

à acquérir



85 millions

d'euros d'investissement **1** million

d'arbres à planter

millions

de franciliens concernés

7 communes

riveraines

100 000 habitants

à proximité







Depuis 2014, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) est totalement engagé dans une folle et passionnante entreprise : la création d'une nouvelle forêt de 1340 hectares en Île-de-France.

Une nouvelle forêt, au cœur du Val-d'Oise, voit le jour entre la vallée de Montmorency et l'agglomération de Cergy-Pontoise, sur une vaste plaine polluée pendant un siècle par l'épandage des eaux usées de l'agglomération parisienne.

Activement soutenu par l'État, le projet rassemble dans une réjouissante unanimité la Région Ile-de France, le Département du Val-d'Oise, la Communauté d'agglomération Val Parisis (pour les communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye et Taverny) et les communes de Méry-sur-Oise et Saint-Ouen-L'aumône.

À sa création, notre syndicat ne possédait pas le moindre hectare, ni le premier euro de financement pour mener à bien sa mission. À l'aube de 2023, il a acquis la propriété de 750 hectares et réuni 80 % du financement. À la fin de l'hiver 2022-2023, 250 hectares auront été plantés ou aménagés en espaces ouverts.

Une mosaïque de milieux naturels associée à une grande diversité végétale donnera toute sa place à la biodiversité.

Mais la nature impose son tempo. Il faudra du temps pour que les arbres parviennent à maturité et déploient tous leurs bienfaits environnementaux. Le chemin sera long, qu'importe! La Forêt de Maubuisson prépare le futur du territoire, elle le structure et redonne à la nature son rôle inestimable.

Un beau projet d'avenir ...



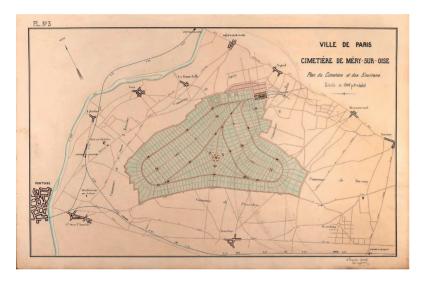
Bernard TaillyPRÉSIDENT
DU SMAPP





An fil des siècles

Au dix-huitième siècle, la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt-Méry-sur-Oise est encore largement couverte de boisements. Sous le Second Empire, la Ville de Paris fait l'acquisition d'importantes surfaces de terrains sur les territoires de Méry-sur-Oise et Pierrelaye avec l'ambition de réaliser un immense cimetière pour inhumer ses morts et libérer du foncier à Paris.



En 1889, une loi autorise la Ville de Paris à traiter ses eaux d'égout par épandage. Ceci devient une obligation à partir de 1894. Le projet de cimetière ayant été abandonné, la Plaine est alors transformée en zone d'épandage des eaux usées de l'agglomération parisienne conduisant au déboisement et au défrichement de grands espaces. S'en suivent près de cent années d'épandage, à partir de l'usine élévatoire de Pierrelaye, au moyen d'un réseau de conduites, de bouches d'irrigation et de colonnes d'équilibre.

Ces eaux riches en matières organiques et nutriments rendent les terres très fertiles, favorisant le développement d'un maraîchage particulièrement productif et varié. En hiver, la température des eaux d'épandage atténue les conséquences du gel. Aux cultures traditionnelles de la pomme de terre et des asperges s'ajoutent celles des petits pois, haricots verts, épinards, choux...

Au vingtième siècle, l'intense activité agricole de la Plaine contribue à alimenter les halles de Paris. Une grande ferme maraîchère moderne, dite "modèle", voit le jour dans le hameau de la Haute Borne où logent aussi les nombreux ouvriers agricoles.



Un territoire dégradé

À partir des années 1990, des études sanitaires démontrent que l'épandage prolongé d'eaux usées a introduit dans les sols de la Plaine une teneur en Éléments Traces Métalliques (ETM) supérieure aux seuils autorisés pour les cultures destinées à l'alimentation humaine.

Cette pollution aux métaux lourds remet en question la pratique de l'épandage et du maraîchage sur le territoire. Dès 1999, le Comité supérieur d'hygiène publique recommande l'arrêt de la production et de la consommation des produits issus du maraîchage de cette zone. En 2000, un arrêté préfectoral y met un terme définitif. Seules les cultures non alimentaires permettent de poursuivre l'activité agricole, avec une économie plus fragile imposant le versement d'aides aux agriculteurs.



Quant à la Plaine, elle subit dans cette période des activités et installations illégales et devient un lieu privilégié pour les dépôts sauvages qui ajoutent à la pollution des sols une pollution visuelle et environnementale, dégradant profondément et durablement le territoire.

Vers une renaissance de la Plaine

Faisant le constat de la difficulté d'assurer sur ces terres une activité agricole viable et de la dégradation croissante du site, les collectivités territoriales, l'État et l'ensemble des acteurs concernés conduisent de 1999 à 2010 une réflexion visant à donner à la Plaine un nouvel usage. Germe alors parmi d'autres idées la possibilité de redonner une vocation forestière à ce territoire autrefois boisé.

En 2010, un séminaire scientifique organisé par le Préfet du Vald'Oise compile les résultats de toutes les études. Les acteurs du territoire s'accordent sur l'idée de créer une nouvelle forêt sur la Plaine.

Le 6 avril 2011, le Conseil des Ministres inscrit le projet de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt dans le Grand Paris : "La nouvelle forêt contribuera à faire du Grand Paris un modèle de métropole durable, et participera à la lutte contre le réchauffement climatique. Elle constituera un maillon de la ceinture verte de l'Île-de-France entre les forêts domaniales de Saint-Germain (Yvelines) et de Montmorency (Val-d'Oise). Aux franges de la forêt seront construits près de 8 000 logements". Le projet de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt reçoit officiellement le label Grand Paris en février 2012.

Les partenaires locaux et l'État s'engagent alors dans la réalisation de nouvelles études destinées à définir les conditions techniques, juridiques et financières de mise en œuvre d'un projet d'aménagement. Celui-ci prévoit la création d'une forêt, le maintien d'espaces ouverts en cœur de Plaine, la construction de logements et la protection de secteurs agricoles en périphérie, sur des terres non polluées.

En 2015, le schéma d'aménagement forestier de la Plaine, depuis l'Oise au Nord jusqu'à la Seine au Sud, trace les perspectives d'un aménagement du territoire à rayonnement régional, en tenant compte des contraintes révélées par les études et des aspirations de la population locale.





Le SMAPP, outil de la gouvernance du projet

Créé en 2014, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) a pour mission de mettre en œuvre le projet d'aménagement forestier. Cette maîtrise d'ouvrage publique permet de garantir la pérennité et la réalisation du projet.

Le SMAPP regroupe, dès sa création, la Région Île-de-France, le Département du Val-d'Oise, la Communauté d'agglomération Val Parisis au titre des communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Taverny, et les communes de Saint-Ouen l'Aumône et Méry-sur-Oise.

Son objet entérine la nécessaire transformation de la destination de la Plaine, provoquée par l'interdiction des épandages d'eaux usées :

- Réalisation des études, acquisitions foncières et travaux nécessaires à la transformation de la Plaine en espace naturel, principalement constitué d'une forêt;
- · Création, exploitation et gestion de cet espace naturel;
- · Création et gestion des équipements liés à l'exploitation et à l'usage de cet espace ;
- Gestion de la transition de l'espace agricole.



Expert des problématiques environnementales, le SIAAP soutient et encourage les actions de protection du milieu naturel en Île-de-France. A l'appui de l'accomplissement de sa mission de dépollution des eaux usées, un sol et un sous-sol dépollués sont à même de garantir l'amélioration de la qualité des eaux de ruissellement.

Partenaire historique du projet, depuis son origine, le SIAAP est fier d'apporter son concours à l'ambition de créer une forêt au bénéfice des Franciliens et de la santé environnementale de l'Île-de-France.

François-Marie Didier
PRÉSIDENT DU SIAAP



Syndicat d'études à sa création, le SMAPP s'est attaché à préciser le périmètre de la future forêt et les principes de son aménagement, sur la base des études scientifiques techniques, juridiques et financières. Devenu syndicat de réalisation en 2017, il pilote désormais les travaux de mise en œuvre du projet.

Ayant obtenu la déclaration d'utilité publique en 2020, le SMAPP a pu lancer la phase opérationnelle de création des boisements, accompagné par l'Office National des Forêts (ONF) tant pour ses compétences techniques que scientifiques. Après trois saisons de plantations, 130 hectares de boisements ont déjà vu le jour.



De nombreux acteurs sont associés au projet :

- · la Direction Départementale des Territoires de la Préfecture du Val-d'Oise (DDT95),
- · la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France (DRIEE),
- · la Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAF),
- · l'Office National des Forêts (ONF),
- · la Chambre d'Agriculture,
- · l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France,
- · le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP),
- · l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)...

Le 1^{er} juillet 2022, le Comité syndical du SMAPP a choisi "Forêt de Maubuisson" comme nom pour la nouvelle forêt, en raison du lien historique de la Plaine et de ses communes avec le domaine du même nom.

Fondé en 1236 par Blanche de Castille, ce domaine acquit rapidement une assise foncière importante sur les communes de Bessancourt, Frépillon, Méry-sur-Oise et Saint-Ouen L'Aumône où se développèrent des activités de culture et de viticulture pendant des siècles.

Le domaine était alimenté en eau grâce au ru de Liesse qui prend sa source à Pierrelaye et prospéra en développant la pisciculture dans l'étang de la Vacherie, à Pierrelaye, et dans les étangs de Liesse, de Saint-Prix et le Grand-Étang de Maubuisson à Saint-Ouen L'Aumône.

Membres titulaires du comité syndical du SMAPP

Conseil régional Île-de-France

CHKROUN Benjamin
HUMBERT Thibault
LANASPRE Nicole
MELKI Xavier
PELEGRIN Carine
SENEE Ghislaine
VALIER France-Lise
Conseiller Régional
Conseillère Régionale
Conseillère Régionale
Conseillère Régionale
Conseillère Régionale

Conseil départemental du Val d'Oise

BERTOLINI Pascal BOISSEAU Laetitia CAVECCHI Marie-Christine

LAMBERT-MOTTE Gérard PELISSIER Véronique ROULEAU Philippe VILLECOURT Céline Conseiller Départemental Conseillère Départementale Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise Conseiller Départemental Conseillère Départemental Conseillère Départemental Conseillère Départemental

Communes

EON Pierre-Édouard Maire de Méry-sur-Oise
LINQUETTE Laurent Maire de Saint-Ouen l'Aumône

Communauté d'agglomération Val Parisis

FAIDHERBE Carole
PORCHEZ Nadine
POULET Jean-Christophe
TAILLY Bernard
VALLADE Michel

Conseillère communautaire Conseillère communautaire Conseiller communautaire Conseiller communautaire Conseiller communautaire



En sanctuarisant un espace naturel de 1340 hectares, en préservant et favorisant la biodiversité, en participant à la lutte contre le changement climatique, le projet de la Forêt de Maubuisson est emblématique du vingt-et-unième siècle, marqué par la prise de conscience internationale des enjeux environnementaux.

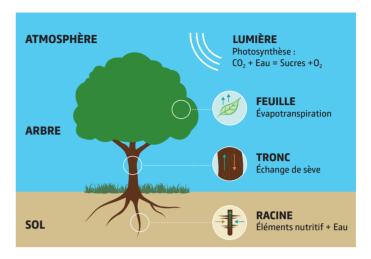
La fragilisation de l'activité agricole, les occupations illégales, les dépôts sauvages et la pression foncière en Île-de-France menaçaient la Plaine comme espace naturel. Par la plantation d'un million d'arbres et la restauration des boisements existants, la Forêt de Maubuisson, constitue une garantie pour la pérennité et la requalification de la Plaine, en position stratégique au cœur du Val-d'Oise.

La forêt permettra la restauration de plusieurs corridors écologiques entre d'importants réservoirs de biodiversité identifiés par le Schéma Directeur d'Île-de-France (SDRIF) et par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) d'Île-de-France.



Réguler le climat

En captant et en stockant le CO₂, les forêts contribuent puissamment à la régulation du climat. Comme tous les végétaux, les arbres ont la faculté par la photosynthèse de capter le dioxyde de carbone (CO₂) et de transformer les forêts en véritables "puits de carbone": sous l'action du soleil, les molécules d'eau et de gaz carbonique sont transformées en molécules d'oxygène. Plus que tous les autres végétaux, les arbres stockent durablement le dioxyde de carbone, responsable du réchauffement climatique.



Plus localement, l'ombrage et l'évapotranspiration des arbres contribuent à la baisse des températures. Les arbres agissent comme des humidificateurs géants favorisant le cycle de l'eau.

Fixer la pollution des sols

Pour éviter que la pollution des terres migre vers les nappes phréatiques, l'un des objectifs du nouvel aménagement forestier est la fixation dans le sol des Éléments Traces Métalliques (ETM) tels que le plomb, le cadmium, le cuivre, l'arsenic... C'est la phytostabilisation.

Parmi les essences sélectionnées par l'ONF pour la Forêt de Maubuisson, certaines assurent cette fonction, notamment le chêne. En parallèle, des expérimentations se poursuivent sur les propriétés dépolluantes et phytoextractrices d'autres essences.

L'étude sanitaire de 2014 a confirmé que les usages de la future forêt (activités de plein air, promenade, détente,...) sont compatibles avec l'état actuel des sols. Les secteurs les plus pollués seront toutefois inaccessibles au public et utilisés pour d'autres expérimentations. Seules les activités en rapport avec la consommation de produits de la forêt, comme la cueillette des champignons, seront interdites.

L'acidification des sols pouvant causer la migration des polluants vers les nappes phréatiques, celle-ci sera régulièrement surveillée et, si nécessaire, un chaulage décennal sera pratiqué.

Protéger et développer la biodiversité

Par la diversité des milieux, l'objectif du projet d'aménagement forestier est de maintenir les espèces présentes, dont certaines espèces protégées (5 insectes, 3 reptiles) et de créer toutes les conditions favorables à l'implantation de nouvelles espèces faunistiques ou floristiques.

Concernant la flore, deux variétés ont été identifiées comme particulièrement rares :

Drave des murailles



Cynoglosse officinale



Le projet proposera des milieux variés, alternant boisements, lisières et clairières. Il préservera des pelouses sablo-calcicoles, milieu rare support d'une riche biodiversité et reconstituera des espaces ouverts nécessaires à la nidification et à l'alimentation des oiseaux.

La Forêt de Maubuisson s'inscrit pleinement dans son rôle de corridor de biodiversité, c'est-à-dire une liaison fonctionnelle qui permet le déplacement des espèces en particulier par l'aménagement de passages à faune.

Mener des expérimentations scientifiques

Au-delà des expérimentations sur la pollution, le SMAPP s'est engagé dans une étude visant à créer des conditions optimales pour la reprise et la croissance des arbres sur la Plaine.

Réalisée sur 12 hectares caractéristiques de plusieurs terroirs, cette étude consiste à introduire des champignons endomycorhiziens aux pieds des plants. Ces champignons, qui ne produisent pas de "fruits", sont prélevés sur des terrains présentant des sols similaires. Représentatifs de la population mycorhizienne des terroirs "sains", ils favoriseront le développement des racines, pour un meilleur apport en eau et en nutriments.

Un nouveau souffle pour le territoire

Les études menées par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) dans le cadre du Plan Vert d'Île-de-France ont souligné la carence en espaces verts de proximité des communes de la Plaine comme de nombre de communes d'Île-de-France. Or ces espaces naturels sont réputés offrir de nombreuses vertus prophylactiques (réduction du stress, bien-être psychologique,...) et participent à l'amélioration du cadre de vie.

L'étude pédologique a permis d'inventorier et de décrire environ 40 types de sols, que l'on peut regrouper en 7 groupes distincts. Ces sols se distribuent dans le paysage en fonction de la géologie, de la morphologie, mais aussi de la couverture végétale du territoire étudié. Ces sols sont en grande partie caractéristiques des paysages de l'ouest du bassin parisien : nous les qualifions par exemple de "sols lessivés", ou bien de "sols calcaires", ou encore de "sols très acides", avec globalement une tendance dominante sableuse. Dans certains cas, l'activité humaine a largement modifié les propriétés de ces sols, notamment dans les couches de surface, leur conférant alors un caractère original.

Laurent Rigou DOCTEUR EN PÉDOLOGIE

Du fait de sa dégradation depuis un siècle, la Plaine est un espace peu fréquenté par les habitants des communes riveraines. Pour inverser la tendance, le SMAPP s'applique à pacifier le site, à éliminer les dépôts sauvages et à enrayer les occupations illicites.

Pour éviter les intrusions indésirables, des barrières, des glissières et des merlons sont installés. Les contrevenants font l'objet de poursuites en justice. La relocalisation des gens du voyage installés sur les terres polluées fait l'objet d'un programme concerté avec les services de l'État.

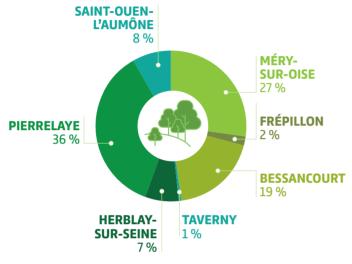
Espace de loisir et de découverte, la forêt permet aux habitants de tisser de nouveaux liens avec la nature. Elle contribue à la qualité de vie des citadins tant du point de vue du paysage, des loisirs, que de la santé. La Forêt de Maubuisson offrira des activités de plein air variées, accessibles à tous : détente, pique-nique, promenade à cheval, à pied ou à vélo... Au cœur d'un territoire riche d'un remarquable patrimoine culturel (abbaye de Maubuisson, musée du docteur Gachet, châteaux de Méry et d'Auvers-sur-Oise et son patrimoine impressionniste...), elle permettra aux visiteurs d'allier idéalement promenades nature et découvertes culturelles.

À proximité de Paris, idéalement desservie et aisément accessible, la forêt profitera comme les autres massifs forestiers du Val-d'Oise à l'ensemble des Franciliens. À titre d'exemple, environ 5 millions de promeneurs fréquentent chaque année la forêt domaniale de Montmorency et ses 2 000 hectares!



Un projet intégré à son environnement

Le périmètre du projet forestier, corridor vert liant l'Oise au Nord et la Seine au Sud, est le résultat d'échanges approfondis entre le SMAPP et les collectivités territoriales membres du syndicat. Il couvre 1340 hectares, répartis sur sept communes riveraines :



La conception du projet d'aménagement inscrit la nouvelle Forêt dans son territoire, en créant du lien entre cet espace préservé et la ville en développement, en restaurant les continuités vertes avec les milieux naturels environnants et en favorisant la réappropriation du site par les habitants.

Un important réseau de voies douces reliera directement la forêt avec les centres villes, les gares et les équipements culturels ou sportifs majeurs du territoire, assurant une connexion directe avec les secteurs urbains. Afin d'inscrire la forêt dans le réseau de cheminement régional, un sentier de randonnée traversera la Plaine du Nord au Sud, reliant les vallées de l'Oise et de la Seine. Il permettra de joindre les différents points d'intérêt de la Forêt. Il sera connecté aux GR existants (GR1 d'Île-de-France et GR2 des berges de Seine) ou en projet (GR de Pays Ceinture Verte de l'Île-de-France).

Les lisières feront l'objet d'un traitement soigné, proposant une couture fine entre les espaces urbains et les espaces naturels, assurant une relation entre l'espace boisé et les secteurs agricoles et urbains environnants.

La création de cette nouvelle forêt de plus de 1300 ha contribuera à la protection des milieux contre une pollution historique, de façon pérenne et par un procédé naturel et non destructeur des sols. Ce nouveau poumon vert dans l'ouest Parisien offrira non seulement un nouvel espace de détente au cœur de cette région fortement anthropisée, mais également un support de biodiversité et de régulation des températures. Il enrichira aussi la trame verte et bleue dans cet intervalle entre Oise et Seine en renaturant les abords des petits affluents locaux (ru de Liesse, du fond de Vaux...). En cela, la forêt s'inscrit pleinement dans la stratégie de protection des milieux et d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Sandrine Rocard
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE





Entre nature et loisirs, un aménagement équilibré

L'aménagement forestier de la Plaine, exceptionnel par son ampleur, est un projet de temps long. La création des boisements prendra une dizaine d'années. La nouvelle forêt sera mature d'ici 30 à 50 ans selon les espèces.

Durant la phase de chantier puis en attendant que la nature fasse son œuvre pour offrir le paysage d'une forêt constituée, animations et visites permettront aux riverains de découvrir et de s'approprier leur territoire en pleine transformation.

LE MASSIF FORESTIER

590 hectares de nouveaux boisements

Le projet prévoit la création d'un vaste massif forestier de 1340 hectares, alternance d'espaces boisés et de milieux ouverts conçue pour offrir aux futurs usagers une large variété d'ambiances et de paysages.

590 hectares de boisements nouveaux sur les anciens espaces agricoles de la Plaine conforteront les 370 hectares de bois déjà existants qui seront restaurés : bois de la Garenne-Maubuisson à Méry-sur-Oise, bois des Sillières à Pierrelaye, bois des Cailloux Gris à Herblay pour les trois principaux. 280 hectares de milieux ouverts, des clairières et 90 kilomètres de chemins structureront l'ensemble du site.

Le boisement de la Plaine se fera au rythme des acquisitions foncières par le SMAPP (6 000 parcelles privées à acquérir).

Trente espèces d'arbres adaptées au sol et au climat

Sur la recommandation de l'Office National des Forêts (ONF), autorité scientifique et technique du projet, une trentaine d'essences d'arbres ont été sélectionnées pour leur rusticité et leur adaptation

aux conditions climatiques actuelles ou prévues par les études prospectives de changement climatique.

Elles seront plantées "en mélange" pour éviter les propagations de maladies ou d'insectes ravageurs, selon des techniques et schémas visant l'obtention de couverts forestiers d'ambiances différentes, à raison de 1000 à 2500 plants à l'hectare. Le site a été divisé en 85 ilots forestiers, chacun avec sa propre combinaison de mélange.

Cette diversité d'essences a été pensée à partir des espèces familières du site pour s'adapter aux différentes natures de sols, souvent sableux, pauvres en eau et chargés d'Éléments Traces Métalliques.

Parmi les principales essences retenues figurent le chêne sessile, l'érable plane, le charme, l'orme, l'alisier torminal, le cornouiller, le pin laricio de Calabre, le sapin de Born Müller.

L'ONF a l'honneur d'accompagner le SMAPP dans la création de la Forêt de Maubuisson depuis son origine, des études préparatoires de 2014 à la maîtrise d'œuvre du boisement depuis 2018.

Ce projet est pour nous exceptionnel tant par son ampleur que par le défi technique qu'il constitue : il nous pousse à innover pour que la forêt soit adaptée aux sols dégradés d'hier, aux besoins de la population d'aujourd'hui, et au climat de demain.

Nos équipes sont fières du chemin parcouru avec 130 hectares plantés et un taux de survie supérieur à 92 % des plants. La réussite des premières plantations témoigne d'un savoir-faire historique adapté aux enjeux contemporains.

Michel Béal

DIRECTEUR ONF

Les principales espèces de la nouvelle forêt

ORDRE: FAGALES

FAMILLE: FAGACEAE

GENRE: QUERCUS









Quercus cerris L. Chêne chevelu

- avril-mai
- automne 2e année



Quercus pubescens Chêne blanc

- avril-mai
- septembre de la même année



Quercus petraea
Chêne rouvre

- avril-mai
- **septembre**



Quercus toza Bosc. **Chêne tauzin**

- mai-juin
- 🐇 septembre de la même année

ORDRE: ROSALES

FAMILLE: ROSACEAE

GENRE: SORBUS

ORDRE:

GENRE:

ORDRE:

SAPINDALES

MALVALES

FAMILLE: MALVACEAE

GENRE: TILIA

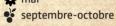
FAMILLE: SAPINDACEAE

ACER



Sorbus torminalis Alisier des bois

🗱 mai





Acer platanoides Érable plane

avril-mai

septembre



septembre

ORDRE:

GENRE:



Tilia cordata

🗱 juillet octobre 🐇



Sorbus domestica Cormier

avril-juin

octobre.



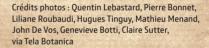
FAGALES

CARPINUS

FAMILLE: BETULACEAE

Acer campestre Érable champêtre

🗱 mai





Tilleul à feuilles en cœur



Carpinus betulus Charme

avril-mai

septembre-octobre

PRÉSERVER ET VALORISER LES BOIS EXISTANTS

Les 370 hectares de bois existants forment l'ossature de la nouvelle forêt à partir de laquelle seront développés les nouveaux boisements jusqu'aux limites de l'urbanisation.

Dans ses études, l'ONF a mis en évidence le mauvais état général de ces boisements existants, nécessitant une amélioration des peuplements et une gestion adaptée à leurs caractéristiques et à leur état de conservation. Ainsi, une attention particulière sera portée aux boisements colonisés par des espèces invasives qui étouffent la végétation au sol et entravent le développement des espèces locales.

Les gros bois existants seront maintenus sur pied. Des éclaircies raisonnées favoriseront la croissance des arbres offrant la meilleure valeur patrimoniale.

MÉNAGER DES ESPACES DE RESPIRATION : LES CLAIRIÈRES

Pour préserver la biodiversité, ménager des espaces de détente et de repos et satisfaire à certaines contraintes techniques, l'aménagement forestier prévoit le maintien ou la création de 280 hectares d'espaces ouverts, indispensables espaces de respiration qui abriteront un écosystème spécifique.

Ces clairières, espaces ouverts qui laissent pénétrer la lumière du soleil, présenteront des fonctions différentes :

- Des clairières "biodiversité", respectant les écosystèmes à préserver, en offrant des lieux d'habitat et des sanctuaires pour la faune et la flore patrimoniale et une trame de milieux ouverts propice aux déplacements des espèces. Support d'une valorisation écologique, elles pourront accueillir des parcours pédagogiques et d'observation.
- Des clairières d'accueil du public qui auront, en fonction de leur localisation et de leur intérêt paysager, un rôle d'aire de détente, de mise en scène de points de vue, ou d'espaces de loisirs. Ce seront les lieux privilégiés pour l'organisation de rencontres familiales, de pique-niques, d'animations...

Particulières, les clairières boisées de Pierrelaye et d'Herblay-sur-Seine seront ponctuées de bosquets et d'arbustes pour favoriser la nidification et l'alimentation d'un grand nombre d'oiseaux habitués à la zone.

Le projet comptera enfin des milieux ouverts non plantés, compte tenu de contraintes techniques telles que le passage de réseaux, qui pourront être valorisés en espaces de loisirs ou de zones de biodiversité.



ASSURER LA TRANSITION ENTRE LA FORÊT ET SON ENVIRONNEMENT

La forêt sera bordée par des lisières constituant son enveloppe extérieure qui formeront des espaces de transition avec les espaces agricoles ou urbains alentour par l'alternance d'effets d'ouverture et de fermeture.

Ces lisières forestières seront soit droites, sans étagement, pour former une frange nette à l'aspect visuel continu, soit progressives, favorable à la biodiversité et proposant des ouvertures vers la forêt au travers d'une bande arbustive étagée.

Le choix de l'une ou l'autre forme est dicté par l'affectation des espaces environnants (infrastructure, zone boisée, zone agricole, zone urbaine existante ou projetée) et par l'ambiance paysagère et les vues lointaines que l'on souhaite donner à la forêt depuis l'extérieur.



LES ACCÈS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Le traitement des accès sera adapté au type de fréquentation attendue : de proximité (accès à pied), depuis les communes environnantes (accès depuis les voies secondaires) ou en provenance de toute l'Île-de-France (accès depuis les gares et les grands axes routiers).

Deux types d'accès sont programmés :

- → 12 portes d'entrée directement accessibles depuis le réseau de transport, équipées d'aires de stationnement qui s'ajoutent aux parkings existants à proximité du site.
- → Une quarantaine d'accès de proximité, sans accès véhicules, accessibles depuis les zones urbaines proches par les cheminements existants.



LES CHEMINEMENTS

Afin de conserver des éléments de l'identité rurale de la Plaine, 60 kilomètres de chemins ruraux existants seront préservés, requalifiés et hiérarchisés; 30 kilomètres de chemins seront créés pour assurer une desserte totale.

Ils permettront de découvrir la forêt à pied, à vélo ou à cheval. Seuls les engins agricoles et les grumiers destinés à l'entretien de la forêt seront autorisés à circuler.

LES CONTINUITÉS VERTES

Le projet d'aménagement forestier de la Plaine est contraint par un certain nombre d'infrastructures, particulièrement des voies de circulation automobile.

Pour constituer le maillage des voies douces et les continuités écologiques, un franchissement sera créé au-dessus de la RN 184, au niveau du bois de la Garenne de Maubuisson à Méry-sur-Oise. Ce franchissement permettra la circulation de la faune et des promeneurs, dans la continuité du sentier de randonnée, en connexion avec la vallée de l'Oise.

Deux passages à faune souterrains seront réalisés sous les voies de la RD14 et la RD48 pour le déplacement de la petite et moyenne faune (crapaud, renard, ...).

LES ESPACES DE LOISIRS

De nombreux points de vue offriront la possibilité de contempler le paysage urbain et naturel dans lequel s'inscrit la Forêt de Maubuisson. Les promeneurs pourront ainsi apercevoir les buttes de Montmorency, les paysages urbains identitaires de l'agglomération de Cergy-Pontoise et de la Défense...

La maison de maître de la ferme de la Haute Borne et les colonnes d'équilibre, témoins de l'histoire de la Plaine, seront conservées et mises en valeur dans le cadre d'un appel à projets.

Soutenez la création de la nouvelle forêt

Collectivité ou entreprise, vous pouvez devenir partenaire ou mécène de la Forêt de Maubuisson et vous associer au plus ambitieux projet environnemental d'Île-de-France.

Un site ouvert aux compensations

Les compensations forestières

Les projets d'aménagement publics ou privés qui provoquent la suppression d'un secteur boisé sont soumis à autorisation de défrichement (articles L. 341-1 et suivants du code forestier) et s'accompagnent d'une obligation de compensation forestière.

Pour satisfaire à ces obligations, le SMAPP offre aux maîtres d'ouvrage la possibilité de participer à la plantation de la Forêt de Maubuisson. Selon les possibilités offertes par son programme de travaux, le SMAPP peut signer une convention avec le maître d'ouvrage pour mettre en œuvre le boisement compensateur.

Les compensations carbone

La Forêt de Maubuisson a déposé un dossier pour l'obtention du label Bas carbone.

Sa conception sous maîtrise d'œuvre de l'ONF avec de multiples essences, sa vocation à préserver la biodiversité et son caractère de poumon vert en milieu urbanisé valorisent des bénéfices contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique et aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le projet offre ainsi aux collectivités comme aux entreprises la possibilité de mettre en œuvre leur contribution à la neutralité carbone dans le cadre de leur stratégie et de leurs objectifs au titre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).



Un projet ouvert aux mécènes

L'aménagement de la Forêt de Maubuisson est reconnu d'intérêt général.

Il peut à ce titre recevoir des dons ouvrant droit à une déduction fiscale. Celle-ci est de 60 % pour les entreprises et de 66 % pour les particuliers.

ÊTRE MÉCÈNE POUR LA FORÊT DE MAUBUISSON DANS LE CADRE DES ACTIONS DE RSE C'EST :

- → s'associer à un projet environnemental d'envergure exceptionnelle, jamais réalisé en Île-de-France
- → s'engager pour la renaturation d'une plaine polluée
- soutenir la préservation et le développement de la biodiversité
- → favoriser l'amélioration du cadre de vie des Franciliens par la préservation de vastes espaces de nature
- → contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre

ILS SOUTIENNENT DÉJÀ FINANCIÈREMENT LA FORÊT DE MAUBUISSON

















Forêt de Maubuisson

CONTACT ET INFORMATIONS

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt

> Hôtel du département 2 avenue du Parc CS 20 201 95 032 Cergy Pontoise Cedex

> > 01 34 25 76 39 smapp@valdoise.fr www.smapp-foret.fr





















